Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Consultation des fonctionnaires sur la réforme du statut : les résultats ont été inversés

Les résultats de la consultation des collaborateurs de l'Etat sur la réforme du statut publiés le 10 avril dernier étaient incorrects. Vérification faite à la demande du Conseil d'Etat, les codes barre correspondant aux oui et aux non ont été inversés lors de l'impression des coupons réponses. Les résultats sont donc les suivants: 51.2% des collaborateurs approuvent l'accord conclu avec la FSF: 42% le désapprouvent.

La surprise provoquée par les résultats de la consultation des fonctionnaires sur l'accord conclu entre le Conseil d'Etat et la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF), en particulier département par département, était justifiée. Les codes barre correspondant au oui et au non envoyés aux collaboratrices et aux collaborateurs de l'Etat ont en effet été inversés lors de l'impression des coupons réponses par le Centre informatique de l'Etat de Vaud (CIEV). Tous les autres éléments des codes-barre sont corrects.

Les résultats sont donc les suivants : 42% des collaborateurs qui ont répondu à la consultation dans les délais désapprouvent l'accord; 51.2% l'approuvent, 6.3% ne se prononcent pas, 0.4% sont des bulletins nuls. Le taux de participation de 43.45% est naturellement inchangé. Ce résultat ne modifie pas la décision du Conseil d'Etat de déposer un projet de loi sur le personnel de l'Etat qui soit fondé sur les principes contenus dans l'accord conclu avec la FSF.

Les coupons réponses ayant été détruits par le notaire chargé de la consultation afin d'assurer une confidentialité absolue des résultats, la vérification a pu être conduite à l'aide de coupons réponses arrivés hors des délais. Or la machine de lecture des codes barre enregistrait systématiquement un oui lorsqu'il s'agissait d'un non, et inversement. La lecture de tous les autres éléments du code barre était correcte.

Cette simulation a été effectuée par l'étude du notaire ce jeudi 13 avril et les résultats certifiés par lui. Les associations du personnel auront l'occasion d'en vérifier le constat.

Le Conseil d'Etat a décidé d'ouvrir une enquête pour déterminer les responsabilités dans cette affaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 avril 2000

Charles Favre, chef du Département des finances, 021 / 316 20 01